

PRINTEMPS
DES
POÈTES



L'ÉPHÉMÈRE

24^e PRINTEMPS
DES POÈTES
12-28 MARS 2022

Soutenu par


GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Concours de poésie
Participez du 17 janvier au 6 mars 2022

Catégories Adultes, Jeunes et Enfants

Modalités de participation à retrouver sur ville-montmorency.fr
Renseignements : culturel@ville-montmorency.fr

CNL
CENTRE
NATIONAL
DU LIRE



MONTMORENCY



Concours de poésie de la Ville de Montmorency du 17 janvier au 6 mars 2022

Objet

À l'occasion du Printemps des poètes, la Ville de Montmorency vous propose de participer à un grand concours de poésie ouvert à tous sans condition d'âge ou de lieu de résidence.

Le thème de ce concours de poésie est : l'éphémère.

Modalités de participation

Les participants seront repartis en trois catégories :

- **La catégorie Enfants** : - de 12 ans
- **La catégorie Jeunes** : 12-17 ans
- **La catégorie Adultes** : 18 ans et +
 - pour les catégories Jeunes et Adultes, les poèmes seront entièrement dactylographiés
 - pour la catégorie Enfants, ils pourront être manuscrits et accompagnés de dessins
 - le français sera obligatoirement la langue de composition
 - les poèmes devront respecter le thème proposé par le jury
 - tous les genres de poésie seront admis (prose, vers, haïkus...)
 - les poèmes proposés seront originaux. Ils n'emprunteront aucun élément à une œuvre préexistante (interdiction de plagiat)

Le concours sera ouvert à partir du 17/01/2022. La date limite de dépôt des textes est arrêtée au 06/03/2022, à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les poèmes, accompagnés de vos noms et coordonnées, devront être envoyés à l'adresse culturel@ville-montmorency.fr ou par voie postale au :

Service Culture et Patrimoine • Place Château Gaillard • 95160 Montmorency

La participation à ce concours implique l'acceptation des présentes modalités de participation.

Annnonce des résultats

Les candidats seront avisés des résultats du concours arrêtés par le jury lors le 26 mars 2022. Le lieux et l'horaire seront communiqués aux participants deux semaines en amont.

Publication des poèmes

Les organisateurs du concours se réservent pendant un an (soit jusqu'au 06/03/2023) les droits de publication (via le site de la ville, le bulletin municipal...) des textes sélectionnés par le jury, sous réserve de communiquer à leurs auteurs, avant parution, les références des publications. Celles-ci ne donneront pas lieu au versement de droits d'auteur.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Montmorency pour l'envoi d'informations culturelles au public. Elles sont conservées pendant 2 ans et destinées à la direction de l'Animation de la Ville. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" et le Règlement Général sur la Protection des Données -RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Direction de l'Animation de la Ville au 2, avenue Foch-95160 Montmorency ou par courriel au culturel@ville-montmorency.fr